



QUESTION D'ACTUALITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 9 juin 2016

OBJET : La baisse de fréquentation des internats (suite)

Madame la Ministre,

J'ai eu l'occasion de vous poser une question d'actualité sur la baisse de fréquentation des internats et j'aimerais revenir plus en détails sur le sujet.

Dans votre réponse, vous parliez d'une certaine recrudescence dans les inscriptions depuis 2012 mais aussi du fait que deux internats allaient probablement devoir fermer leurs portes, celui de Comblain-au-pont et celui de Hannut ?

Vous souligniez aussi l'importance d'avoir des chiffres affinés après une réunion avec les administrations d'internat, ceci afin de pouvoir établir un plan d'action.

Les internats constituent souvent le dernier recours pour les parents avec un enfant qui décroche de sa scolarité et un des avantages important de cette solution est qu'elle n'est pas hors de prix si on compare avec les prix demandés par les professeurs particuliers. De plus, les internats semblent avoir un taux de réussite supérieur aux écoles classiques. C'est donc un moyen efficace de remettre dans le droit chemin des élèves qui tournent mal.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Avez-vous eu l'occasion, comme vous l'annonciez, de vous rendre aux internats qui sont en risque de fermeture ? Qu'en ressort-il ? Est-ce que la fermeture est inéluctable et quelles conséquences sur les professeurs et les élèves ?
- Avez-vous pu obtenir des chiffres affinés par internat ? Quels sont-ils ? Quels sont les internats qui se portent bien et ceux qui se portent moins bien ?



- Quel sera votre plan d'action pour remédier à la situation ?
- Est-ce que le taux de réussite des élèves est meilleur dans les internats de la FWB que dans les écoles classiques ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

**Réponse à la question écrite n ° 120 de M. Legasse du 22 juin 2016 à
Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation**

Objet : Baisse de fréquentation des internats (suite)

Monsieur le Député,

Tout d'abord, je tiens à vous présenter mes excuses pour le délai de réponse.

Le mardi 21 juin 2016, je visitais l'internat permanent spécialisé de Comblain-au-Pont. Cet établissement assure deux fonctions : internat et home d'accueil permanent. Il est ouvert 7 jours sur 7. Il accueille une population de semaine et une population de week-end. Les internes du week-end sont des enfants et/ou des adolescents en internat ailleurs qu'à Comblain-au-Pont et qui n'ont pas de famille chez qui rentrer en fin de semaine ou durant les congés et les vacances scolaires. Les jeunes qui fréquentent l'établissement relèvent des types 1, 2 3 et 8. Je n'ai par contre pas eu l'occasion de visiter l'internat de Hannut.

À la lecture des chiffres de population déclarés par l'ensemble des internats, ordinaires et spécialisés, je constate qu'aucune structure ne risque la fermeture. Les deux seuls internats qui se trouvent en dessous de la norme des 30 internes, permettant de maintenir un internat ouvert, sont ceux de Comblain-au-Pont qui en comptait 18 et de celui de Hannut qui en comptait 26 en juillet 2016.

Toutefois, ces deux établissements accueillent des élèves de l'enseignement spécialisé uniquement, la norme des 30 internes n'est donc pas applicable, vu qu'il n'existe aucun texte qui stipule la fermeture d'un internat ou d'un home d'accueil qui n'atteindrait pas la



norme de 30 internes au 1^{er} octobre. Il est à signaler qu'aucune annonce de fermeture d'internat n'a été émise au 30 juin 2016.

Quant à l'évaluation du taux de réussite des élèves qui fréquentent les internats, il est difficile de comparer les résultats car la réussite d'un élève dépend de différents facteurs dont certains sont difficilement comparables. Pour ce qui concerne les internes, ceux-ci ne fréquentent pas tous la même école, ni la même classe, ni le même type d'enseignement... Ils n'ont pas tous une fréquentation régulière des internats.

Nous pouvons dire qu'un élève interne se trouve dans des conditions tout à fait favorables à la réussite des études. En effet, après les cours, il bénéficie d'un encadrement pédagogique assuré par des éducateurs spécialisés. Ceux-ci veillent, auprès de chaque interne, à la bonne acquisition des apprentissages inculqués par l'école durant la journée. Ces conditions sont, pour certains jeunes, bien plus avantageuses que celles vécues à domicile.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education